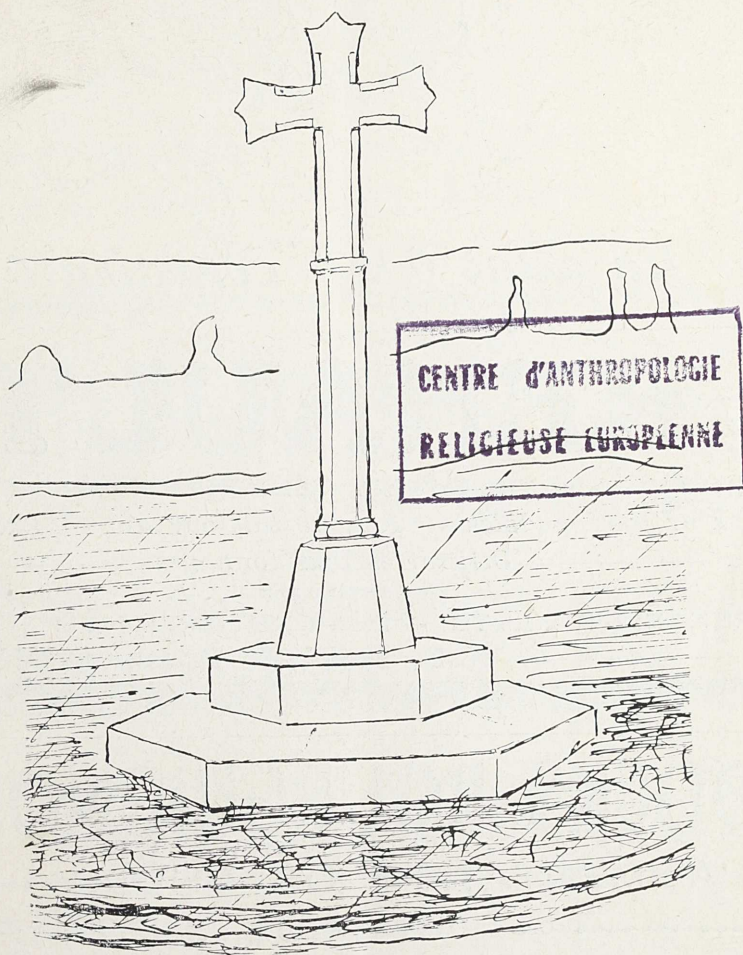




Bulletin trimestriel
du

SYNDICAT D'INITIATIVE

et de TOURISME de DIJON et de la COTE-D'OR



Dessin de J. Yencesse

LA LÉGENDAIRE CROIX DE POMMARD (XII^e S.)

PROJET DE RECONSTITUTION

Bulletin trimestriel du Syndicat d'Initiative et de Tourisme de Dijon et de la Côte-d'Or

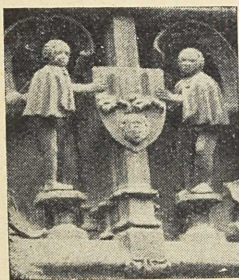
Tél. D 2 18-54

34, rue des Forges

C. P. 124.13 Dijon

SOMMAIRE

La légendaire Croix de Pommard	<i>Couverture</i>
1 ^o La Vie du Syndicat	1
2 ^o Les monuments de Dijon mis en compétition	2
3 ^o La Légendaire Croix de Pommard (A. COLLOT)	3
4 ^o Jacquemart... (Deuxième époque, 1615) (Maurice THIRIET)	12
5 ^o Saint Urbain de Langres, véritable patron des vignerons (Abbé J. MA- RILLIER)	18
6 ^o Archives et bibliothèques (P. GRAS)	23
7 ^o Promenades à travers les lieux-dits de la banlieue dijonnaise. Conclu- sions (A. COLOMBET)	27
8 ^o Les musées à visiter	30
9 ^o Les bonnes adresses que l'on doit retenir	31



ARMES DES CHAMBELLAN

LA VIE AU SYNDICAT

Le premier trimestre de l'année devrait se caractériser par une diminution très sensible du nombre des touristes. Les chiffres indiqués ci-après, indiquent que la fréquentation de nos guichets a été cependant plus importante que l'on pouvait penser.

1954 Janvier 821
Février 1.597

1955 Janvier 2.480
Février 1.852

Les chiffres par nationalité sont les suivants :

Janvier 1954 Français 754
Étrangers 421
Février 1954 Français 1.573
Étrangers 24

Janvier 1955 Français 2.179
Étrangers 301
Février 1955 Français 1.700
Étrangers 152

Le mois de janvier 1955 fait ressortir un afflux particulièrement important dû aux sports d'hiver à l'occasion desquels des renseignements sont demandés sur l'état de la neige, la viabilité des routes, les manifestations prévues, etc... ainsi que pour le Carnaval de Nice qui attire les Belges, Hollandais et Suisses.

Pour les mois qui vont suivre, il est à présumer que le nombre des touristes se maintiendra important, d'autant plus que le S.I. a reçu des demandes de renseignements nombreuses, sur les activités de la région, de la part d'organisa-

tion de congrès, ou de tournées touristiques. C'est ainsi qu'il est prévu les réceptions suivantes :

France	15	groupes	
Allemagne	2	—	
Angleterre	4	—	
Belgique	1	—	
Hollande	1	—	de mai à octobre
Suisse	7	—	

Conformément à son programme, le S.I. prépare l'organisation de circuits de châteaux de Bourgogne, ainsi que la réalisation d'une photothèque.

De l'ensemble de ces constatations, il résulte que Dijon est de plus en plus un point d'attraction, la propagande du S.I. n'y est pas étrangère, la preuve en est administrée par les nombreuses demandes de dépliant ou brochures que le S.I. s'empresse de satisfaire.

DES MONUMENTS DE DIJON MIS EN COMPÉTITION

Le samedi 19 février le siège du S.I. était l'objet d'une réunion unique dans ses annales. Ce jour-là, à 17 heures, sous la présidence de M. le chanoine Kir, Député-Maire, M. Berthole, président du S.I., recevait le Comité de l'association amicale des Anciens Elèves de l'école Saint-Joseph conduit par son président M. Reignard. Ce Comité venait présenter le règlement d'un concours doté de prix en espèces (1^{er} prix 50.000 fr.) et émis en faveur des œuvres de solidarité de l'amicale. Au verso de la feuille de concours vendue 100 fr., se trouve reproduite la photographie des douze monuments suivants de Dijon situés intramuros : église du Sacré-Cœur, église Notre-Dame, Hôtel Chambellan siège du S.I., maison aux Trois Visages, maison Milsand, grand Théâtre, Porte Guillaume, Palais de justice, église Saint-Michel, Hôtel de Ville, église des Carmélites, cathédrale Saint-Bénigne. La question unique posée à l'art. 1^{er} est celle-ci : classer, dans l'ordre de préférence, les douze monuments. Ce classement des concurrents est déterminé par la comparaison de leurs réponses avec la liste-type idéale, celle-ci étant établie suivant le nombre total de points attribués aux monuments après dépouillement de toutes les feuilles reçues dans un délai imparti. Comme l'a fait remarquer M. Reignard au cours de la présentation : « Ce concours présente beaucoup moins de difficultés à faire que l'étude des 60.000 vers que devaient posséder par cœur, nous déclare César, les 40.000 étudiants de l'Université de Bibracte (Autun) ».

Au nom de M. Berthole, en son nom personnel M. le Député-Maire adressa ses compliments au Comité pour son heureuse initiative qui a été menée à bien grâce aux clichés prêtés gracieusement par le S.I. et reproduits grâce à la bienveillante autorisation de M. le commandant Ph. Collot. En souhaitant plein succès à ce concours diffusé dans une quarantaine de départements par les élèves internes de l'école qui, le jour même partaient en vacances et par plusieurs commerçants dijonnais, M. le Député-Maire leva sa coupe remplie d'un pétillant vin mousseux accompagné de petits gâteaux secs offerts par le Comité de l'amicale.

Etaient présents à cette cérémonie, outre les personnalités déjà citées, Mgr Lefèvre, représentant S. Exc. Monseigneur l'Évêque de Dijon, le C.F. Reole, supérieur de l'école Saint-Joseph, le F. Raphaëlis, directeur de la division technique et de l'Harmonie Saint-Joseph, M. Sigaud, directeur académique, M. Grémaud, inspecteur du Vieux Dijon, M. Pelletret, président des activités commerciales dijonnaises et vice-président du S.I., MM. Besson, Munier et Couturier, vice-présidents de l'amicale Saint-Joseph entourés de leur bureau, etc...

Avaient eu l'amabilité de s'excuser MM. Ourcel et M^e A. Collot de l'Académie des Sciences, Arts et Belles-Lettres de Dijon.

LA LÉGENDAIRE CROIX DE POMMARD et sa voie antique

L'antique croix de Pommard depuis longtemps détruite et dont le souvenir a été conservé par l'expression légendaire « n'être pas encore à la croix de Pommard » pour dire qu'on n'est pas encore au bout de ses peines et de ses efforts, remonte, par ses origines, à une époque bien antérieure à la croix elle-même qui ne fut édifiée qu'au XII^e siècle à un carrefour de voies romaines.

Pour bien comprendre comment, et à la suite de quelle lente évolution, s'est constituée autour de la vieille croix toute une tradition qui l'entoure comme un buisson fleuri de légendes, il faut, au préalable, rappeler ce que fut, dans l'Antiquité, au Moyen Age et jusqu'aux temps modernes, la vie intense des pistes gauloises, des chemins romains et des routes.

Dans son admirable ouvrage *Les légendes épiques*, Joseph Bédier a écrit : « Au commencement était la route », voulant indiquer par là que, dès les origines, la route fut le principal véhicule de la civilisation. Après les sentiers tracés sur notre sol par les troupeaux et les chasseurs dès l'époque néolithique, on voit apparaître les pistes et les chemins gaulois qui constituèrent déjà un réseau de circulation important ; puis vinrent les Romains qui utilisèrent, en les améliorant, beaucoup de chemins gaulois et construisirent ces voies solides, ces chemins ferrés, ces chaussées puissantes, dont on retrouve encore dans maints endroits l'imposant tracé rectiligne presque intact ; « les voies romaines sont éternelles », a dit encore Joseph Bédier.

C'est sur ces antiques chemins, sur ces voies romaines, à peine restaurées pendant le règne de Charlemagne, que se ruèrent au Moyen Age et plus particulièrement aux XI^e, XII^e et XIII^e siècles les foules innombrables des croisés, des pèlerins et des voyageurs ; routes mal entretenues, souvent impraticables, coupées par des marécages et de mauvais pas, parsemées de fondrières et au surplus infestées de brigands et peu sûres pour les voyageurs.

Puis vint la monarchie française, qui, après une longue période de désordre et d'anarchie politique, réorganisa les réseaux routiers au fur et à mesure qu'elle prenait conscience de sa force et de son unité.

Dès la fin du XVII^e siècle, les élus des États du duché de Bourgogne firent aux routes de la province des réparations importantes ; mais il faudra attendre le

XVIII^e siècle, puis le règne de Napoléon, pour que la France soit enfin dotée d'un réseau routier digne de son rayonnement politique et de son influence économique.

A l'époque gallo-romaine, les routes, les finages étaient jalonnés par des bornes sur lesquelles on sculptait fréquemment l'effigie du dieu Terme ; il y avait aussi des bornes milliaires destinées à guider les voyageurs et à indiquer les distances ; ces milliaires étaient séparés les uns des autres par la distance d'un mille romain, soit 1.481 m. Comme les termes, et d'une manière générale comme toutes les pierres dressées, les milliaires étaient l'objet de pratiques superstitieuses, aussi, lors du triomphe du christianisme, tous ces monuments païens, termes, milliaires ou autres, furent détruits et remplacés par des croix, surtout aux carrefours, lieux particulièrement voués aux divinités païennes.

Ces croix antiques étaient généralement plantées sur un emmarchement de trois ou quatre marches octogonales de grandeur décroissante ; la plupart ont été détruites lors des guerres de religion ou pendant la Révolution. Seules, quelques-unes, très rares, sises dans des campagnes perdues ont pu échapper à la fureur des iconoclastes. Elles étaient d'une facture très fruste et sans aucune représentation du Christ qu'on ne voit guère apparaître avant le XIII^e siècle. Comme l'indique Viollet-le-Duc dans son *Dictionnaire d'archéologie*, on retrouve le prototype de ces croix disparues dans celles qui s'élèvent au pignon des églises romanes.

Les chemins antiques, les voies romaines forment en France un écheveau très complexe que les archéologues sont parvenus à débrouiller peu à peu ; pour notre département, le terrain a été considérablement déblayé par le remarquable travail de la Commission des Antiquités, publié en 1872 ; depuis cette époque, d'autres patients chercheurs ont retrouvé et étudié le tracé d'anciennes routes, de sorte que le réseau des innombrables voies sillonnant notre région est assez bien déterminé et catalogué.

Le cadre restreint de cet essai ne me permet pas de m'étendre davantage sur la question des voies romaines dont l'importante matière a d'ailleurs été traitée à fond dans des ouvrages spéciaux mais, pour situer exactement l'emplacement de la Croix de Pommard, je dois faire succinctement état de trois grandes voies principales :

1^o à l'est, la grande voie d'Agrippa, de Lyon à Trèves par Chalon et Langres.

2^o au nord-ouest, la voie d'Autun à Besançon, qui, par Jours-en-Vaux, Montceau-Écharnant, Beaune, croisait la voie d'Agrippa et traversait la Saône à Glanon ;

3^o au sud-ouest, la voie de Chalon à Autun par la vallée de la Dheune et Dennevy.

Et au milieu de ce triangle de voies principales se dégageait tout un lacs de voies secondaires se reliant, se croisant à des carrefours, tels ceux très fréquentés de Beaune et de Pommard. Dans ce labyrinthe de routes, à travers lequel l'archéologue le plus averti chemine avec peine, je dois nécessairement signaler deux voies secondaires qui, topographiquement liées à l'histoire de la Croix de Pommard, l'entourèrent dès sa naissance et constituèrent en quelque sorte son berceau, car c'est à leur intersection qu'elle fut élevée.

La première se détachait à Jours-en-Vaux, entre Rouvray et La Chapelle,

de la voie principale Autun-Besançon ; par les chaumes d'Auvenay, elle se dirigeait vers Saint-Romain ; de Saint-Romain, elle passait au bois de la Serve, et après avoir traversé la Vandaine (improprement dénommée l'Avant-Dheune) sur un gué remplacé au Moyen Âge par un pont dit « pont romain », elle suivait le chemin de la Combe et arrivait à Pommard, au niveau du moulin Mareau (Moria en patois) ; là elle se divisait en deux embranchements, l'un par le finage des « Épenots », gagnait Beaune, tandis que l'autre contournait à droite le village de Pommard en traversant la Vandaine par un gué, aujourd'hui enclos dans l'ancienne propriété de Vergnette, mais qui, vers 1890, était encore libre. C'est à cette époque que des fouilles entreprises par mon regretté ami Albert Moingeon et moi-même nous permirent de recueillir dans les vases du gué une quantité considérable de fers de chevaux, de mules, d'ânes ainsi que des débris de roues, de chars, preuve évidente que cette voie et son gué avaient été activement fréquentés depuis la plus haute antiquité.

Sortant du gué, en face de l'entrée du « Clos Ricard » et laissant celui-ci à droite, elle suivait le chemin du « Trois Foulot » (nom qui évoque un génie de carrefour), passait au lieudit « La Métairie », traversait une vieille voie dont un tronçon a été incorporé à la route nationale n° 73 Beaune-Nolay, puis par la rue « Aux Cras », aboutissait à une autre voie secondaire allant de Beaune à Chalon par l'hôpital de Meursault et Chagny ; c'est à cette croisée de voies que fut érigée au XII^e siècle la légendaire Croix de Pommard qui, très probablement remplaça un milliaire.

Après avoir franchi le carrefour, la voie continuait vers l'est par Bligny, Cisse, Géanges, arrivait au port de Palteau où elle traversait la grande voie Agrippa Lyon-Trèves, puis elle atteignait entre Écuellen et Pontrevaux la Saône qu'elle passait sur un pont disparu, dont on peut, semble-t-il, retrouver le souvenir dans le toponyme « pontrevaux » ; après la traversée de la Saône, elle atteignait le Doubs à Pontoux, toponyme rappelant peut-être un ancien pont, et de là aboutissait à la voie Chalon-Besançon par Dole.

Le tracé de cette voie, allant du Morvan au Val de Saône, véritable voie antique de la Croix de Pommard, est encore parfaitement visible sur plusieurs points de son parcours. De Jours-en-Vaux aux chaumes de Chauvenay, on peut apercevoir son sillage à travers les champs de blé et de céréales dont la croissance est moins vigoureuse sur l'emplacement de la « strate ». A Saint-Romain, les pierres de la chaussée en hérisson étaient encore en place il y a une cinquantaine d'années à la descente des chaumes d'Auvenay ; au bois de la Serve, des roues de chars ont laissé des empreintes profondes dans les dalles rocheuses, enfin au bois de Montby près de Cisse, on trouve encore les restes de la voie servant de charrière. Cet antique chemin était très fréquenté au Moyen Âge et il est encore utilisé de nos jours, du moins sur certaines parties de son parcours, à noter que, il y a une cinquantaine d'années, c'était toujours par le vieux chemin, à travers le bois de la Serve, que les bandes de vendangeurs venant du Morvan arrivaient à Pommard.

La deuxième voie secondaire formant à la Croix, comme il vient d'être dit, carrefour avec la voie du Morvan au val de Saône, était celle de Chalon à Beaune, aujourd'hui route nationale 74 ; elle se dégageait au sud, à Dennevy, de la voie

Autun-Chalon, et par Chagny, Corpeau, l'hôpital de Meursault gagnait Beaune ; elle est jalonnée sur son parcours de Chagny à Beaune par des monuments et lieuxdits qui sont de précieux indices en faveur de l'existence d'une voie romaine, tels que l'hôpital de Meursault et à deux kilomètres plus au nord, le lieudit « Maison Dieu », qui rappelle l'existence au Moyen Age de l'hôpital Saint-Bertin.

Au niveau de la « Maison Dieu », la route nationale 74 fait avec la route nationale 73 Beaune-Nolay que nous avons déjà rencontrée une bifurcation appelée « Guidon » ; ces deux routes 74 et 73 étaient des voies antiques et bien que le parcours de la voie Beaune-Autun par Nolay, correspondant à la route nationale 73 actuelle, ait été moins nettement déterminé que celui de la voie Beaune-Chalon (R.N.74 actuelle) il est probable qu'il y eut dans l'antiquité, à ce « Guidon », un carrefour marqué par un milliaire ; celui-ci fut remplacé plus tard par une croix indiquée d'une façon précise sur la carte de Cassini ; après la bifurcation, les deux voies se confondaient en une seule qui, jusqu'au faubourg Bretonnière de Beaune portait, et porte encore, le nom de « La Levée », preuve évidente d'une chaussée romaine surélevée à cet endroit autrefois marécageux.

Remarquer aussi que depuis l'origine du faubourg Bretonnière, jusqu'au « Guidon », il y a une distance d'environ 1.500 m. et depuis la croix du guidon aujourd'hui disparue jusqu'à l'emplacement de la Croix de Pommard il y a également une distance d'environ 1.500 m., le mille romain était d'environ 1.481 m., cette constatation constitue une forte présomption en faveur de l'existence de deux milliaires l'un au « guidon » l'autre à l'emplacement de la Croix de Pommard. Si la croix du Guidon est seule relevée dans la carte de Cassini dressée vers 1820, c'est qu'à cette époque la Croix de Pommard, détruite à la Révolution, n'existait déjà plus.

S'il était nécessaire d'apporter d'autres preuves de l'existence de l'antique voie de Pommard et de l'intense activité qu'elle eut tant à l'époque gallo-romaine qu'au Moyen Age, ces preuves, la toponymie nous les fournirait en abondance. C'est d'abord, le lieudit « La Chapelle » que traverse la voie après s'être détachée à Jours-en-Vaux, de celle d'Autun à Besançon ; or cette appellation « Chapelle » indique presque toujours qu'un édifice chrétien a remplacé un édifice païen le long d'une voie romaine, édifice qui était souvent une « Mansion » gîte d'étape et de relai placé par les Romains au bord de leurs routes ; c'est ainsi que la toponymie nous a conservé en Saône-et-Loire, le lieudit très caractéristique de « La Chapelle au Mans ».

Nous avons vu qu'en contournant Pommard, la voie romaine traversait au sud le hameau de « La Métairie » qui, au Moyen Age, formait la partie principale du village. Or, les métairies sont analogues aux bordes qui jalonnent les routes, et les lieudits « Bordes ». Les Bordes, Bordeaux, sont extrêmement nombreux ; il signifiaient primitivement une clôture de planches, une maison construite en planches. Au Moyen Age, avec l'extension de la culture, ce terme est passé à celui de métairie ; presque toujours situées le long des voies antiques, les bordes, puis les métairies médiévales ont succédé à d'anciens établissements romains.

Parallèlement à la voie de Pommard menant à la croix et à environ 200 m.

au nord de celle-ci, il y a, partant du village, pour aboutir aussi à la voie Beaune-Chalon un chemin dénommé à tort au cadastre « rue Aux Pores » ; les petits Compagnons de Saint Antoine n'ont rien à faire ici et c'est « rue au Port » qu'il faut écrire, « port » étant pris dans le sens de passage.

Or, la puissante confrérie du Saint-Sacrement de Pommard, dont l'existence est constatée par titres dès le XIII^e siècle, jouissait du droit féodal de « rouage » pour le chargement et le passage des véhicules transportant des marchandises et principalement du vin ; le droit à payer était d'un blanc pour un char (environ 10 à 12 deniers tournois) et d'un demi-blanc pour une charrette. La rue Au Port semble donc bien indiquer le passage que chars et charrettes devaient suivre après avoir acquitté leur péage.

Enfin, encore plus au nord de la Croix, et touchant le cimetière actuel, il y a le long de la voie Beaune-Chalon, un lieudit « En Chaffand »... Ce vieux vocable que le patois a conservé dans certaines régions de la Bourgogne signifie grenier et plus spécialement grenier en planches.

Tous ces indices archéologiques et toponymiques réunis semblent bien démontrer que la Croix de Pommard et sa voie antique furent dès la plus haute antiquité le siège d'une activité commerciale intense. Le transport des vins, comme il est naturel, en un pays vignoble, y était fort actif et ce, d'autant plus que la voie de Pommard, nous l'avons vu, poursuivait sa direction jusqu'aux rives de la Saône. Or, sur le fleuve « Arar » des temps celtiques, devenu « Souconna », puis Saône, s'était formée, aux temps gallo-romains, la puissante corporation des navigateurs fluviaux, les « Nautes », qui, de Lyon, remontaient la Saône. Un groupe actif de ces « Nautes » était celui des « Vinarii » (marchands de vin) qui, par la Saône d'abord, puis par les voies terrestres, faisaient rayonner leur trafic sur toute la côte vineuse ; il est donc vraisemblable d'admettre que Pommard, ses vins, sa voie antique signalés d'abord par un milliaire, puis au XIII^e siècle par une croix, devaient être pour ces « Vinarii » un de leurs principaux itinéraires.

Pourquoi la croix de Pommard, qui n'était pourtant pas la seule de son espèce sur le vaste réseau routier du Moyen Age, est-elle entrée dans la légende par la locution proverbiale : « n'être pas encore à la croix de Pommard », c'est-à-dire pas encore au bout de ses peines et de ses efforts ? A cette question souvent posée, la topographie de la route va donner une réponse.

Le lieu où s'élevait la croix de Pommard est dit au cadastre « Croix Planet », dénomination qui, à elle seule, suffit à rappeler l'existence d'une croix. Planet n'est pas ici un nom d'homme, mais désigne l'aspect d'un lieu et signifie plaine, plan, petit plan (planet). En effet, le finage où la croix était érigée forme une sorte de petit plateau dominant la pente rapide par laquelle la voie atteignait le lit encaissé de la Vandaine qu'elle traversait sur un gué pavé ; or, les eaux de la Vandaine, rivière de montagne tantôt presque à sec, tantôt torrentielle, recouvraient la plupart du temps le gué et ses alentours formant ainsi un vaste marécage dans lequel chars, chevaux et hommes s'embourbaient à qui mieux mieux ; et ils ne se tiraient de ce mauvais pas (quand ils s'en tiraient) qu'au prix de graves dégâts et après mille difficultés.

Les usagers savaient les avantages et les inconvénients de ces vieux chemins

qu'ils sillonnaient en tous sens : ils connaissaient les dangers des descentes, les difficultés des montées et surtout les marécages qui furent toujours le principal ennemi des grandes routes. Le passage difficile de la Croix de Pommard était justement redouté de tous les courriers, porteurs, messagers, cavaliers et rouliers ; et quand, dans une rencontre sur leurs itinéraires, l'un d'eux se plaignait à ses compagnons du mauvais état des routes qu'il venait de parcourir, ceux-ci lui répliquaient ironiquement : « Bah ! vous n'êtes pas encore à la Croix de Pommard ! », c'est-à-dire, vous en verrez bien d'autres, avant d'arriver au terme de votre voyage.

Beaucoup d'expressions de rouliers passées à l'état de proverbe sont, comme celle de la Croix de Pommard, restées dans le langage courant : ainsi de Villefranche à Anse la voie était très plane et sans accident, de sorte que les rouliers disaient en faisant claquer leur fouet « De Villefranche à Anse, la plus belle lieue de France », locution devenue proverbiale et qui, de nos jours, est encore en usage. Un homme qui dispose d'une grande influence, lui permettant d'aller et d'entrer librement partout, dit : « J'ai les pieds blancs partout ». Dans cette locution encore usitée il faut voir la survivance d'une très vieille tradition du roulage ; un attelage dont les chevaux avaient les pieds blancs jouissait d'une priorité sur les autres, partout il pouvait passer le premier et même il était affranchi de certains droits tel le droit de rouage perçu par la Confrérie de Pommard.

L'état de mauvaise viabilité de la voie antique Chalon-Beaune, passant au pied de la Croix de Pommard, a été parfaitement mis en lumière par les recherches d'archives de mon excellent confrère à la Commission des Antiquités, M. Édouard Huchon, que des liens de famille attachent particulièrement à Pommard.

D'après mon érudit confrère, il y eut d'abord au passage de la Vandaine et dès l'époque gauloise, un gué, pavé ensuite par les Romains ; lorsque, en 1889, fut établie la ligne du télégraphe souterrain, les travaux mirent à jour un certain nombre de dalles du pavage portant les traces profondes de roues de chars. Puis à une époque impossible à préciser, sans doute pendant le haut Moyen Age, un pont de bois remplaça le gué.

En 1670, ce pont de bois, fut emporté par les eaux ; c'est alors, que les Élus des États du duché de Bourgogne, décidèrent de remplacer le pont de bois détruit par un pont de pierre, c'est celui qui existe encore aujourd'hui. Sa construction a supprimé le cloaque marécageux qui rendait la circulation si dangereuse et faisait de ce passage, un mauvais pas redouté.

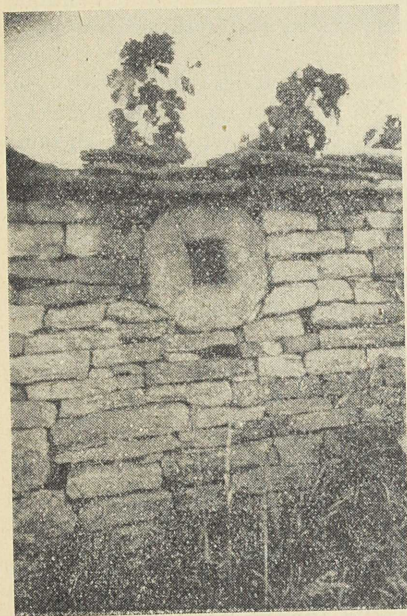
Quelques années plus tard, en 1705, des travaux de réparation furent entrepris sur « La Levée » de l'époque gallo-romaine, allant du « Guidon » à Beaune et devenue elle-même impraticable.

Pour compléter les recherches de M. Huchon, j'ajouterai que le souvenir du marécage qu'était le passage de la Vandaine, s'est conservé dans l'appellation patoise d'un lieu dit « Le Crocamot », en patois « le Crot qu'ast mot », c'est-à-dire le creux qui est mou, humide, fangeux.

Mais, dira-t-on, de cette légendaire croix de Pommard, ne subsiste-t-il rien ? N'a-t-elle pas laissée dans la mémoire des hommes autre chose qu'un souvenir évoqué par un lieu-dit ?

A cette question, je réponds sans hésiter : oui, il y a de l'antique croix des restes matériels qui existent encore. Je puis l'affirmer car j'ai été mêlé à la découverte de ces restes dans les conditions suivantes :

C'est très probablement au mois de décembre de l'année 1793 (an II), que la croix de Pommard fût détruite par les révolutionnaires ; en ce mois de décembre 1793, les directeurs de Beaune entreprirent de faire disparaître dans leur district « Les signes de la superstition ». Ils s'attaquèrent à la chapelle de Volnay, dont le mobilier fut saccagé et l'on est fondé à croire que c'est au cours de la même expédition que la croix de Pommard, toute proche, fut renversée et



SOCLE DE LA CROIX DE POMMARD
CONSERVÉ DANS UN MUR

brisée. Ses débris restèrent longtemps enfouis dans les herbes et les ronces du fossé séparant la grand'route des vignes de la croix Planet. Ces vignes, du carrefour où s'élevait la croix de Pommard, cadastrées s^{on} E, n^{os} 1, 2, 3, 4, appartenaient autrefois, savoir : les n^{os} 1, 3, 4, à M. Louis-Damidot, le n^o 2 à M. Prosper Michelot.

M. Louis-Damidot était déjà un homme âgé, lorsque je l'ai connu dans ma jeunesse, et c'est de lui que je tiens les précieuses indications qui vont suivre : M. Louis-Damidot avait bien remarqué dans le fossé bordant sa vigne et celle de M. Michelot les débris de la croix renversée et brisée en 1793 mais il ne s'en était pas autrement préoccupé. Il avait toutefois constaté, au cours des ans, que les débris de la croix disparaissaient petit à petit les uns après les autres, soit qu'ils fussent cassés par la « corvée » pour l'empierrement de la route, soit qu'on les eût employés pour servir à l'édification des murgers de clôture dans les vignes voisines. C'est ainsi

que vers l'année 1850, l'emmarchement octogonal supérieur de la croix fut emporté et enchâssé 300 mètres plus bas du côté de Beaune, dans le mur, alors en construction, du clos sis chemin des Levrières s^o1 G, n^o 501, et joignant au sud l'ancienne propriété de Blic ; cette base de croix est d'ailleurs en place et on peut la voir encore dans le mur. En 1890, les travaux de la ligne souterraine du télégraphe ayant commencé et les ouvriers étant en chantier près de sa vigne, M. Louis-Damidot jugea, fort opportunément, qu'à l'occasion de ces travaux, les débris restant de la croix de Pommard risquaient fort de disparaître ; il les chargea donc sur sa brouette et les emmena au village dans sa cuverie où ils sont encore.

Le tout jeune homme que j'étais à l'époque, mais déjà curieux d'archéologie, eut le loisir d'admirer ces vénérables débris, à lui gracieusement présentés par l'excellent M. Louis-Damidot.

D'après mes souvenirs et quelques notes prises à l'époque, je puis dire que les restes de la croix n'étaient pas nombreux ; ils consistaient en deux ou trois fragments du fût et en un fragment du bras de la croix. Le tout d'un style très archaïque et d'une facture extrêmement fruste, sans aucune figuration sculpturale du Christ. Bref, une croix très simple dans le style de celles qui surmontent encore le pignon de certaines églises romanes.

Tous ces documents, pour si peu nombreux qu'ils soient, sont extrêmement précieux car ils peuvent permettre de reconstituer assez exactement l'antique croix de Pommard telle qu'elle était au moment de son érection, c'est-à-dire au XII^e siècle.

C'est en effet à cette époque, qu'avec l'établissement des Communes, il y eut en France, une renaissance du commerce d'où il résulta une amélioration des voies de communication. Beaucoup de gués et de ponts, de croix de chemins furent élevés et il est probable que le pont qui remplaça le gué de la Vandaine à la sortie du bois de la Serve, et dit : « Pont romain », fut, lui aussi, édifié au XII^e siècle.

Élevée sur 3 ou 4 emmarchements octogonaux de grandeurs décroissantes, la croix avait son arbre planté sur l'emmarchement supérieur (celui conservé dans un mur) où il s'insérait par une profonde gorge quadrangulaire encore très visible ; avec toutes ces données, il serait donc facile à un sculpteur habile de reconstituer la croix de Pommard telle qu'elle fut dans le sobre style roman du XII^e siècle.

La reconstitution et la remise en place au carrefour de voies antiques de la légendaire croix de Pommard, sont éminemment souhaitables et tous ceux qui s'intéressent à l'histoire de la Bourgogne et de ses vins me comprendront.

Née de la route, c'est par la route que la légende de la croix de Pommard s'est répandue dans le même temps que, par la route aussi, se diffusait à travers le monde nos prodigieuses légendes épiques.

A une époque où partout, dans les moindres villages, d'intelligentes initiatives s'efforcent, souvent avec un éclatant succès, de remettre en honneur les vieilles traditions du vignoble, il serait coupable de ne pas restaurer une croix légendaire qui a contribué pour beaucoup à asseoir la réputation mondiale d'un vignoble et d'un cru.

Il y a des traditions, il y a des appellations qu'il convient de ne pas laisser s'éteindre.

Pommard ! Quelle splendide appellation, quel nom prestigieux, franc et loyal qui sonne clair dans la hiérarchie des vins de Bourgogne !

Pommard ! vin populaire comme le fut dès les temps anciens sa croix de chemins entrée dans la légende, sans doute parce qu'elle signalait un mauvais pas, mais plus encore peut-être, parce que pendant six siècles elle dressa ses bras tutélaires sur les pentes d'un vignoble réputé, au carrefour de deux voies qui furent dans les temps anciens, les voies sacrées de la vigne et du vin.

Si, comme il en est question, un comité se forme pour réunir les fonds et

grouper les bonnes volontés dans le but de remettre en place la croix légendaire ce comité aura bien mérité du pays. Il aura rendu un hommage mérité à un cru illustre et donné une vie nouvelle à cette croix et à cette route légendaires qui, au cours des siècles, ont vu passer le flot sans cesse renouvelé d'une humanité inquiète s'en allant là-bas, là-bas, toujours plus loin, vers son mystérieux destin. Cohortes romaines, croisés aventureux, pèlerins mystiques de Saint-Jacques, malades et lépreux se traînant vers les hôpitaux secourables de Meursault et de Saint-Bertin, gens de guerre au son des fifres et des tambours et puis aussi cortèges royaux avec de nobles dames montées sur de blanches haquenées !

Poème sublime de la route, qui à Pommard est celle du vin, et dont les vers du poète Klingsor, ont ainsi magnifié l'émouvante histoire :

*Sur ton beau tapis de poussière blonde,
De poussière grise, de poussière blonde,
O route ! rois ou pauvres, fous ou fiancées
Cueilleurs de baisers ou cueilleurs de roses
Sur ton beau tapis de poussière blonde
Tout le monde, tout le monde, tout le monde
y a passé.*

Augustin COLLOT,
*Vice-président et Ancien Président
de l'Académie de Dijon.*

Il ne sert à rien d'acquérir la sécurité vis-à-vis des hommes si les choses qui se passent au-dessus de nous, celles qui se trouvent sous terre et celles qui sont répandues dans l'univers infini, nous inspirent de la crainte.

ÉPICURE.

L'on dit à la Cour, du bien de quelqu'un pour deux raisons : la première, afin qu'il apprenne que nous disons du bien de lui, la seconde afin qu'il en dise de nous.

LA BRUYÈRE.

JACQUEMART

OU

L'ÉCRAN DES HEURES

DEUXIÈME ÉPOQUE (1615)

JACQUEMART ET JACQUELINE

Scène I

JACQUELINE

Notre lune de miel aura bientôt cent ans
Que de doux souvenirs !... que de gestes tentants
Nous avons échangés depuis nos épousailles.
Je n'aurais jamais pu vivre dans les grisailles
Dans les banalités qui font que chaque jour,
Venant après la veille, apparaît bien plus lourd.
Voilà l'automatisme obscur et terre à terre
Ces soucis quotidiens, cette stupide guerre
Aux obstacles communs qu'on se croit obligé
De vaincre pour durer, pour boire, pour manger,
Pour tenter de franchir, en relevant la tête,
Un échelon de plus ; que tout cela est bête,
Oui bête, quand on pense à la rapidité
Avec laquelle croule autant de vanité.
Que tout est différent ici, surtout ce geste
Qui paraît mécanique, alors qu'il est céleste.
Ce geste, qui du temps fait retentir la voix,
Ce noble geste auquel obéissent les rois
Et puis cet horizon qui n'est jamais le même,
Ces pignons, ces vieux toits, tout ce Dijon que j'aime.
Qui pense, qui grandit autour de ses clochers
Sur le plus beau desquels nous demeurons juchés
Pour mieux nous promener à travers les espaces,
Qui servent de décors aux époques qui passent.
Ah vraiment, mon bonheur est ici, sur la tour
D'où nous voyons venir la nuit comme le jour.
Et je pense au poète à qui je dois de vivre
Dans le vent, le soleil, le brouillard et le givre,
A ce Jean Changenet qui sut si bien choisir
Ce dosage savant de peine et de plaisir !

JACQUEMART

J'aime entendre louer notre nid, sur l'église,
Moi qui ne croyais pas avant qu'on me le dise,
Qu'une femme pourrait se plaire à mes côtés.

JACQUELINE

Il y en aurait eu pourtant des quantités...

JACQUEMART

Non, ne dis pas cela. L'unique c'est toi-même
 Et penser autrement serait presque un blasphème
 Notre bonheur ne vient que de chacun de nous
 Dans ce refuge fait pour d'amoureux époux.
 Et je ne songe pas à regretter mon geste
 Nous nous sommes choisis, le Temps a fait le reste,
 Au lieu de nous lasser, ce temps illimité
 Fait croître chaque jour notre félicité.

JACQUELINE

L'église nous élève et le ciel nous protège
 Il n'est pas un ménage ayant le privilège
 D'échapper aux tourments qui hantent les jaloux
 Aussi facilement que nous le faisons, nous !
 Le seul ennui peut-être est cette heure traîtresse
 Qui permet à l'amant autant qu'à la maîtresse
 D'apporter le malheur en de calmes maisons
 Coupables rendez-vous, secrètes trahisons.
 Cette heure du berger, et cette heure du crime
 C'est nous qui la donnons quand notre bras s'anime.

JACQUEMART

Oui, mais ce ne sont pas celles-là seulement
 Notre marteau parfois marque un événement
 Une date où résonne un nom de notre histoire
 Où le présent répond au passé dans la gloire
 Comme le fait l'écho rejeté par l'airain.

(il sonne)

Seul autrefois j'ai fait vibrer de cette main
 Que la tienne aidera jusqu'à la fin des âges
 La cité recevant d'illustres personnages
 Ah ! c'était plus d'un lustre avant notre serment.

(il effleure la cloche)

Henri IV est venu très catholiquement
 Conquérir la Bourgogne et me faire visite
(même jeu légèrement plus fort).

Louis, son successeur, presque aussitôt l'imité
 Et dépose à mes pieds, les hommages d'un Roi !

(même jeu plus fort)

Les drapeaux espagnols enlevés à Rocroi
 Par Condé, sont portés à la Sainte-Chapelle.

JACQUELINE *(sonnerie normale)*

Mais peu après, Louis Quatorze le rappelle
 Et vient en notre ville exprimer son courroux
(entre Aimé Piron, il frappe par terre et sur le même ton :)

A. PIRON

Aimé Piron vous dit « bonjour, arrêtez-vous
 Je viens parler un peu de votre propre histoire ! »

JACQUEMARD

Piron l'apothicaire, aimant mieux l'écritoire,
 Si j'en crois la rumeur, que l'armoire aux poisons.

A. PIRON

On le dit ! Mais mon fils a bien plus de raisons
 D'être célèbre ici, et dans la capitale... (*un temps*)
 La cause qui m'amène étant des moins banale
 Veuillez considérer franchement qui je suis
 Et vous comprendrez mieux le but que je poursuis.

JACQUEMART

Volontiers ! Nous brûlons d'éclaircir un mystère
 Qui vous a fait sans doute, oublier un clystère !

A. PIRON

Pour aimer plaisanter vous êtes donc contents
 D'un sort qui vous contraint à ne penser qu'au temps
 Qui passe, au temps qu'il fait, à celui qu'il va faire,
 À trouver ce temps long enfin et à vous taire
 N'ayant plus de sujet vraiment intéressant
 A force d'être seul, tous les deux, sans enfants.

JACQUELINE

Sans enfant...

A. PIRON

Je crois bien que j'ai parlé trop vite
 Mais tant pis puisque c'est le but de ma visite

JACQUEMARD

Alors votre présence, en ce moment, ici
 N'a pas d'autre motif ?

A. PIRON

Ma foi, non !

JACQUEMART (*excédé*)

Ah merci !

A. PIRON

Si vous me remerciez, c'est de fort bonne augure.

JACQUEMART

C'est vous qui plaisantez maintenant.

A. PIRON

Ma figure
 A-t-elle un air qui porte à me juger ainsi ?

JACQUEMART

Eh bien ! je vous le dis derechef : Ah merci !

A. PIRON (*railleur*)

Il vous en faudra deux afin d'en être quitte !

JACQUEMART

Deux... quoi ?

A. PIRON

Mais...deux enfants !

JACQUEMART

Vous allez un peu vite !

A. PIRON (*railleur*)

Un seul vous suffirait, mais vraiment deux jumeaux
Cela ne donne, au fond, qu'à peine plus de maux !

JACQUEMART (*à Jacqueline*)

Il y tient.

A. PIRON

J'ai raison. C'est pourquoi je m'obstine !

JACQUELINE (*hésitante*)

A la réflexion, sincèrement, j'incline
A penser qu'un enfant ou deux même en ce lieu
Seraient comme un bienfait, comme un gage de Dieu.
Je te l'ai dit tantôt, douce est la solitude
Qui garde notre amour de toute lassitude,
Mais sommes-nous certains de ne jamais la voir.
Bénir, si nous avons méconnu le devoir.

JACQUEMART (*radouci*)

Devant le mot devoir et ta belle éloquence,
Je t'accorde un enfant sur deux, en conséquence
Et... plus tard, nous verrons...

JACQUELINE (*décidée*)

Nous verrons mon ami
Mais nous ne ferons pas les choses à demi.

JACQUEMART

Les choses à demi, vraiment elle est bien bonne,
Dans ces affaires-là, on a ce que Dieu donne.

JACQUELINE

Un poète, jadis nous fit nous épouser
A ce poète-ci tu ne peux refuser
D'agrandir sans retard le cercle de famille.

A. PIRON

Madame Jacquemart, Vous êtes fort gentille
Mais votre mari, pas... et pourtant !

JACQUEMART

Et pourtant !

A. PIRON (*regardant Jacqueline*)

Réaliser ce vœu me paraît bien tentant.
Si vous êtes heureux, vous le serez encore
Bien plus, s'il est possible, et votre œuvre sonore
Aurait un quelque chose infiniment plus gai
Pour vous d'abord, et puis pour nous aussi.

JACQUEMART

C'est vrai ?

A. PIRON

La grosse cloche aurait deux compagnes nouvelles
Vos enfants taperaient, joyeux, sur les dindelles
Vous leur répondriez sur un ton mesuré,
Le partage du temps serait mieux assuré.
L'heure à vous deux, pour eux les quarts et la demie.
Quel orgueil pour la ville et pour vous !...

JACQUEMART

Mon amie,

Je crois que cet Aimé Piron est un sorcier.

JACQUELINE (*à A. Piron*)

Aimé ! Vous l'avez vu, son cœur n'est pas d'acier
Comme on pourrait le croire

JACQUEMART

Ah ! dame ! un automate
C'est assez compliqué, mais dès qu'on m'acclimate
Je me sens tout en or, je veux dire en bonté

(*à Piron*)

Alors s'est entendu, vous pouvez y compter
Nous aurons un enfant ou deux pour vous complaire
Et vous serez parrain poète-apothicaire !

A. PIRON

Pour être du baptême, il me faudrait durer !
Alors si je mourais, c'est promis ?

JACQUEMART

C'est juré !

(*Piron sort*)

(*La scène est plongée dans l'obscurité*)

TROISIÈME ÉPOQUE (1715)

JACQUELINET (*sonnant*)

C'est vraiment amusant d'avoir une dindelle
Mais quelquefois j'ai peur d'effrayer l'hirondelle

JACQUEMART

Hirondelle ou pigeon, ce sont nos familiers
Nous sommes si tu veux comme leurs hôteliers,
Leur nid est plus petit que le nôtre. Ils se logent
A l'abri des frontons, près des vieilles horloges.
Depuis que tu es là, je les vois plus nombreux.
Ils aiment les enfants et les couples heureux.

JACQUELINET (*vif*)

Alors si seulement j'avais un petit frère
Ils seraient bien le double ici pour nous distraire.

JACQUEMART (*gêné*)

Il est vrai que tout seul tu ne t'amuses point.

JACQUELINET

Et les enfants d'en-bas me paraissent bien loin !

JACQUEMART (*interrogeant Jacqueline*)

Maintenant... ou... plus tard ?

JACQUELINE

Maintenant ! il me semble
Que nous avons juré d'agrandir notre ensemble
Faisons donc ce que nous promîmes à Piron
Notre tâche d'ailleurs exige un chiffre rond,
Nous serons mieux à quatre !

JACQUEMART

Allons soit, je m'incline
Tenons notre serment, ma chère Jacqueline
Et puisque l'on ne sait de quel sexe sera
Le rejeton tardif que Dieu nous enverra
Auprès de notre fils, souhaitons une fille
Pour mieux harmoniser ce cercle de famille !

(*La scène est plongée dans l'obscurité*)

MAURICE THIRIET.

(à suivre)

SAINT URBAIN DE LANGRES

véritable patron des vignerons ¹

Aussi étonnante que puisse paraître la chose à un vrai Bourguignon qui entend célébrer sur tous les modes saint Vincent, patron des vignerons, ce bon saint ne possède pas l'exclusivité de ce patronage. Je ne saurais pas d'ailleurs dénombrer exactement combien sont chargés de cette lourde tâche « d'extranéiser halots et turbines de dessus les vignes », voire de garder dans le droit chemin ceux qui s'adonnent à la viticulture et à la fabrication du bon vin... Si j'ai bonne mémoire, Rabelais en énumère quelque part un certain nombre, mais peut-on vérifier, si, en la matière, il entend nous instruire ou nous mystifier...

Pour rester dans le domaine des faits et avoir une idée de cette diversité, nous trouvons dans le même coin de vignoble, pour patron des vignerons : saint Vincent à Meursault, saint Barthélemy à Auxey-Duresses, saint Bernard à Puligny-Montrachet, saint Martin à Corpeau. Passant sous silence saint Morand, patron des vignerons du Sundgau, et saint Vernier, patron des vignerons de la Franche-Comté, de l'Auxois, de l'Auxerrois, et de certaines régions du Palatinat, nous n'examinerons que le patronage de saint Vincent, diacre martyr à Saragosse, honoré spécialement des vignerons de Bourgogne et d'une partie de la Champagne, et celui de saint Urbain, pape et martyr : l'aire géographique du culte de ce dernier est, de loin, la plus étendue, puisque ce saint Pape est patron des vignerons d'Alsace, d'Allemagne et d'Espagne.

I

Aucune, ici, ne préside au choix d'un patron liturgique, en matière de corps de métier ou de corporation, mais on constate le plus souvent l'existence d'une raison au moins apparente qui a dicté le choix ; tantôt la profession exercée par le saint pendant sa vie le fait prendre pour patron par ses collègues, d'aujourd'hui — ainsi saint Éloi et les maréchaux-ferrants ; tantôt joue une circonstance de la vie — ainsi la Vierge dans le mystère de son Assomption est patronne des aviateurs ; tantôt la raison se réduit à un simple jeu de mot, témoin dans le domaine qui nous occupe le patron des vignerons d'Auxerre au Moyen Âge, Saint-Jean-Porte-Latine ; la tîne, que l'on appelle en Bourgogne une sapine, est ce récipient de bois qui sert au soutirage...

Quelles sont donc les raisons qui ont pu présider au choix de Vincent et d'Urbain pour la corporation des vignerons ? Elles sont nombreuses, et leur diversité peut nuire à leur valeur.

Examinons d'abord le cas de saint Urbain.

En Alsace, on raconte, depuis le xvi^e siècle au moins, que saint Urbain, fuyant ses persécuteurs se serait caché dans les vignes ; or, on ne trouve rien dans ce sens, ni dans le *Liber Pontificalis*, ni chez saint Damase, auteur de la vie de saint Urbain, ni dans les *Vitae* de ce martyr, ou dans celles de sainte Cécile. Il ne peut guère s'agir ici que d'une traduction tardive ou d'une histoire controuvée.

En Allemagne, jadis, les vignerons estimaient que pour le plus grand bien de la future récolte, le soleil devait luire le jour de la Conversion de saint Paul (25 janvier) et de la saint Urbain (25 mai) ; aujourd'hui encore nos gens de la terre regardent le 25 mai comme la limite extrême du gel, si préjudiciable aux récoltes, et particulièrement aux jeunes pousses de la vigne.

Ou bien, ne serait-ce point saint Bonaventure, le responsable de ce patronage de saint Urbain ? Dans la vie de saint François d'Assise dont il est l'auteur, Bonaventure rapporte que François, sentant ses forces défaillir, étant dans un

1. Présenté à la Commission des Antiquités de la Côte-d'Or, séance du 22 février 1950.

ermitage, renouvela le miracle des Noces de Cana et changea l'eau en bon vin ¹. Le Poverello, dans son humilité, attribua le prodige au pape Urbain, sous le patronage duquel était placé l'ermitage. On peut bien dès lors prier pour la conservation des vignes celui qui savait obtenir du bon vin pour la santé corporelle.

Enfin, d'aucuns sont allés jusqu'à suggérer, s'appuyant sur le fait que, dans la primitive église, des chrétiens vendaient leurs propriétés et en donnaient le prix aux apôtres, pour l'entretien de la Communauté, qu'Urbain serait l'auteur d'une Décrétale de *fundis ecclesiae offerendis*, où il aurait conseillé d'offrir plutôt le fonds que le prix retiré de la vente de celui-ci ². Quoi qu'il en soit, Jaffé, dans son *Regeste des Pontifes romains* ne connaît pas cette prétendue Décrétale.

Toutefois, Jean Vermeulen, professeur à l'Université de Louvain à la fin du XVI^e siècle, n'hésite pas à déclarer que de très grands vignobles auraient pu être offerts, à son avis, au Pape Urbain, par les chrétiens qui attendaient chaque jour le martyre, pour l'accomplissement du divin sacrifice et la boisson du clergé et des pauvres ³.

A toutes ces raisons, je pourrais en ajouter une cinquième : je vous la livre telle que je l'ai trouvée dans un recueil des *Vies des Saints*, édité à Paris, chez Jacques de Nuilly, en 1725 : « On prétend que le corps de saint Urbain demeura près de six cents ans enseveli dans le cimetière de Prétextat et qu'un vieux temple de Bacchus qui était auprès, au lieu d'être démoli sous les empereurs chrétiens, fut purifié et consacré sous son nom ; comme il a paru par les restes qu'on en a trouvé du temps du Pape Urbain VIII qui fit rétablir cette église dans le XVII^e siècle ⁴ ». Bacchus, dieu du vin, Urbain, protecteur de la vigne et des vignerons ; le saint chrétien succédant au dieu païen, c'était là, une des consignes données par le Pape Grégoire le Grand au moine Augustin, partant entreprendre la conversion des Angles.

En réalité, le patronage de saint Urbain sur les vignerons est complètement inconnu en Italie à une époque ancienne ; aucune statue ou peinture romaine de ce Pape ne le représente, comme le font des statues ou des bas-reliefs alsaciens, avec des grappes, des ceps de vigne, ou des instruments vinicoles ⁵. Bien mieux, Ambrosius Novidius Fraccus de Ferentino, donnant dans ses *Fastes Sacrés* dédiés au Pape Paul III la liste des métiers et corporations, ne cite pas le Pape Urbain ; il assigne saint Martin pour patron des choses et des gens du vin, et saint Mathieu pour patron des vendangeurs.

Deux chapelles étaient spécialement dédiées, en Alsace à saint Urbain, l'une à Ensisheim, près de Mulhouse, l'autre, récemment réédifiée, à Thann.

Moins nombreuses, et il faut le dire aussi, moins consistantes sont les raisons supposées du culte de saint Vincent.

Quelque prédicateur, en mal d'arguments dignes de la chaire, imagina que Vincent fut choisi, en sa qualité de diacre, car c'est le diacre qui est le ministre du vin à la messe solennelle ; mais cela n'explique pas pourquoi Vincent fut choisi de préférence à un autre saint diacre.

La raison la plus fréquemment alléguée et, il est vrai, fort plausible, veut que le nom soit à l'origine du patronage : *Vin sent* ; cette explication eût suffi si l'origine de ce patronage eût été plus ancienne qu'elle ne l'est en réalité.

En 1949, le quotidien *Le Bien Public* publiait, sous la signature de M. R. Poupon, un extrait de la légende du saint, tiré, paraît-il, d'un vieux texte

1. *Vita beati Francisci*, c. 5.

2. **Molanus**, de *historia ss. imaginum et picturarum*, 2^e édit., Antwerpie, 1617, p. 288-289.

3. *Ibid.*

4. Tome II, col. 399-400.

5. **Molanus**, *loc. laud.*, p. 288 ; **MIGNE**, *Dictionnaire iconographique des monuments*, II, s.v° Papes.

français, texte que nous n'avons pu retrouver. On notera que la légende habituellement ne parle que de fleurs ; notre légendier, ici a brodé sur ce thème ¹.

« Saint Vincent fut martyrisé à plusieurs reprises, et ses bourreaux, excédés de son calme déjà céleste, à court de raffinement dans leur cruauté, le ligotèrent avec une sorte de croix faite de vieux cep de vigne, puis ils le jetèrent dans un sombre cachot dont le sol était jonché de pots cassés. Quelques heures après, ils ouvrirent le cachot et furent éblouis par une lumière intense dans laquelle saint Vincent souriait parmi les fleurs épanouies dans des pots intacts, au milieu des pampres et des raisins qui avaient poussé sur le bois mort des cep. Et le saint martyr, humilié de leur stupéfaction et de leur terreur, les invitait à se promener avec lui dans le jardin et la vigne de la pitié de Dieu ».

Ce texte sous cette forme est évidemment fort intéressant, mais il est isolé et ainsi il ne peut avoir aucune influence sur le développement du culte que nous considérons.

Tout compte fait, ce sont là, tant pour saint Urbain que pour saint Vincent, raisons qui ont toutes les chances d'être raisons *a posteriori*, apparence de raisons, disons le mot, essais de légitimation d'usurpateurs, car, si ces saints sont désormais en légitime possession de leurs titres par prescription et consentement unanime — et il n'est aucunement question de les en priver — il n'en reste pas moins qu'ils ont remplacé, à une date relativement récente, un saint qui avait, celui-ci, de bonnes raisons de recevoir les suffrages des vignerons, et qui s'y connaissait dans la charge de protéger le vignoble.

Je ne saurais fixer exactement la date où s'accomplit cette succession ; en tout cas avant le début du XVIII^e siècle pour saint Urbain, Pape ; une statue de cette époque provenant d'Oberburnhaupt (Haut-Rhin) et conservée aujourd'hui au Musée alsacien de Strasbourg, représente ce saint, coiffé de la tiare et portant dans sa main gauche un livre sur lequel repose une grappe. Déjà, un siècle auparavant, Vermeulen se demandait pourquoi les vignerons avaient choisi ce Pape pour patron. Nous ne sommes pas probablement loin de la vérité en assignant le XVI^e siècle pour celui qui a vu naître ce patronage.

La plus ancienne mention que j'aie trouvée d'un lien entre saint Vincent et la vigne date de 1540 ; elle se rencontre dans un missel de Constance imprimé cette année-là, mais elle n'est que la traduction latine d'un proverbe populaire :

*Vincenti festo, si sol radiat, memor esto,
Tunc magnum fac vas, quia vitis dabit uvas.*

De nos jours on dit encore :

« Saint Vincent, clair et beau,
Prépare ton tonneau... ».

Il ne s'agit pas encore là d'un patronage ; par contre, au début du XVII^e s. Vincent était patron des vinaigriers et des moutardiers de Dijon. Aucun indice ne nous permet de faire remonter son patronage sur les vignerons au delà de ce siècle.

Quoi qu'il en soit, le saint qu'ils ont remplacé était encore invoqué au XV^e siècle ; que la mutation n'ait pas été brusque, on le conçoit volontiers, mais on peut dire que ce fut une mutation regrettable.

II

Comment, en effet, ne pas regretter que le patron des vignerons, le protecteur de notre vignoble, ne fut plus un authentique bourguignon, né à Colmier-le-Bas, à la limite des départements actuels de la Côte-d'Or et de la Haute-Marne, inhumé en l'église Saint-Jean de Dijon selon son désir ; je veux parler de saint Urbain, évêque de Langres à la fin du IV^e siècle.

1. *Le Bien Public*, n°8 du 1-2 janvier 1949.

Ouvrons le martyrologe d'Usuard, dans l'édition qu'en a donnée Jean Vermeulen en 1568, à la date du 2 avril : « à Langres, saint Urbain, évêque et confesseur, homme d'une grande vertu, qui, souvent, par ses prières sauva les vignes ».

Le martyrologe gallican de Du Saussay est plus explicite : « A Langres, ordination de saint Urbain, évêque et confesseur, glorieux par ses actes et ses miracles, dont le patronage auprès de Dieu défendit souvent les vignes du mauvais temps et de la destruction ; plus d'une fois, par sa prière, il chassa les pluies, dissipa les tempêtes, préserva les vignes des orages qui les menaçaient tout à l'entour ; c'est la cause pour laquelle les vigneron les invoquent encore maintenant contre l'inclémence du temps et qu'il est partout représenté avec une grappe ».

Après ce témoignage moderne, voyons celui du Moyen Âge ; vers 1040, un moine de Saint-Bénigne de Dijon rédigeait les *Miracula Sancti Urbani*¹. Voici son récit :

« 4. Il arriva au temps de la vendange que des chevaliers, demeurant dans un village voisin de Dijon, nommés Richard de Vesoul et Vilain de Saulx, s'obstinaient à enlever ce que le monastère de Saint-Bénigne possédait à Marsannay et à Chenôve. Excédés, les moines dudit lieu, pleins de confiance, apportèrent dans ce village les reliques du bienheureux Urbain. Les méchants pillards étaient en train d'enlever le vin qui revenait aux moines et voulaient le placer sur un chariot. Les habitants de Marsannay apportèrent sur le champ les reliques et sous la conduite de leur prévôt, aidés de Dieu, ils récupérèrent le vin. Les pillards se fâchent, délient les bœufs, tranchent à coups de glaive les cercles des tonneaux, arrachent les douves. Mais pour montrer les mérites de saint Urbain, tout le vin demeura comme une substance solide dans les tonneaux déliés et fut amené à Marsannay, sans le secours des bœufs ».

« 5. Au temps de l'abbé Lantier, (abbé de Saint-Bénigne, au début du x^e siècle), pour réprimer les violences de ces tyrans, le corps du saint fut porté près des vignes du clos de Surdilly et de Larrey, et par la grâce de Dieu le brigandage cessa et nos gens purent continuer leurs vendanges ». Mais, péripéties curieuses, les vigneron oublient les reliques qui passèrent la nuit en plein air ; le saint apparut à l'abbé Lantier, lui ordonna de construire une chapelle au lieu où se trouvait son corps, ce qui fut fait bientôt. Les reliques de ce saint furent apportées à Marsannay pour une semblable sauvegarde des vignes et des terres du monastère ». Le saint apparut à un bon homme appelé Bonfils et demanda qu'on lui bâtît une demeure.

« 7. Un clerc nommé Baudoin avait à Perrigny une terre emplantée en vigne ; à cause d'elle, il était maltraité chaque jour par le prévôt Thierry ; ce dernier, poussé par une fureur démoniaque, frappa un jour le clerc avec un bâton et le blessa à la tête. Le clerc, à très haute voix, implora l'aide de saint Urbain ; il fut exaucé : Thierry rendit son âme au malin, et Baudoin rentra dans son bien ».

III

Reste maintenant à prouver que saint Urbain, évêque de Langres, est le prédécesseur authentique du Pape Urbain et de saint Vincent.

Examinons d'abord le cas du Pape saint Urbain.

Dans son *Ikonographie der Heiligen*, parue à Berlin en 1834², le colonel J.-V. Radowitz rappelle que l'évêque de Langres, Urbain, est patron des vigneron. Plus anciennement, un méreau de la corporation des jardiniers de Maestricht représente un évêque assis, portant un cep de vigne. A l'entour se lit la légende : « S. Urbans patroen van de Hovemirs »³.

1. *Acta Sanctorum* (Bollandistes), janvier, II, p. 492.

2. J.-V. RADOWITZ, *Ikonographie der Heiligen*, Berlin, 1834, in-8°, p. 63.

3. A. PERREAU, *Recherches sur les corporations des métiers*, Bruxelles, 1848, in-8°, p. 53 et pl. 14.

Mais en la matière, il suffit de se reporter à l'opinion du Jésuite Bolland : « Dans ma prime jeunesse, j'entendais dire qu'il fallait invoquer saint Urbain contre la foudre et le tonnerre. Au début de mes études littéraires, j'ai appris que ce saint Urbain était Pape, mais je n'ai pu trouver dans les Actes de ce Pape, que j'ai maintes fois maniés dans ce but un argument qui m'eût permis de déduire le début et la raison de ce culte, jusqu'au jour où j'ai découvert enfin Urbain, évêque de Langres ¹ ».

La confusion entre les deux saints Urbain était déjà complète à la fin du xvii^e siècle. L'érudit très averti qu'était l'abbé Fyot, historien de l'église Saint-Etienne de Dijon, place la chapelle de Marsannay sous le vocable du Pape martyr, alors qu'elle était sous celui de l'évêque de Langres ² ; à plus forte raison, les populations éloignées de la Bourgogne, ignorant tout du culte d'un saint local, ont tendu à identifier celui-ci à un personnage universellement connu : un Pape. C'est exactement l'opinion de Jean Vermeulen qu'il exprime dans son ouvrage, *De l'histoire des saintes images*.

Le culte de l'évêque Urbain me semble ainsi avoir donné naissance à celui de saint Vincent chez les vignerons.

La mention au martyrologe, le 2 avril, correspond à l'anniversaire de l'ordination de saint Urbain de Langres ; le martyrologe d'Usuard marque au 22 janvier l'anniversaire de la translation des reliques de ce saint, de l'église Saint-Bénigne de Dijon à Marsannay-la-Côte (début du x^e siècle). La fête de cette translation se faisait, selon les églises, le 22 janvier en Alsace ³ et en Franche-Comté ⁴, le 23 à Dijon ⁵ et dans la Bourgogne duchoise, où l'on faisait le 22, de toute antiquité, la fête du diacre-martyr de Saragosse.

Je croirais volontiers que le mémoire du diacre Urbain s'est perdue peu à peu ; le culte de saint Vincent — qu'on invoquait, soit-dit en passant, pour retrouver les objets perdus —, était au contraire très répandu et très populaire en Bourgogne depuis le Moyen Age. On aura abandonné saint Urbain pour honorer Vincent, dont la fête se célébrait le même jour, ou à un jour d'intervalle. Un tel cas de mutation patronale n'est pas exceptionnel : ainsi l'église de Serrières (Saône-et-Loire), dédiée primitivement à saint Jacques a vu son titulaire doublé, puis remplacé par saint Christophe, quand le culte de ce dernier devint à la mode ; saint Jacques et saint Christophe sont tous deux honorés le 25 juillet.

En somme, à l'origine du patronage de saint Urbain, pape, on a conservé le nom, en changeant la date ; à l'origine du patronage de saint Vincent, on a conservé la date et changé le nom du saint, en accompagnant ces mutations d'un peu de fantaisie, d'une certaine homophonie ou d'un proverbe. Quant au détail même de l'opération, il nous échappe complètement, comme il avait échappé à P. Bolland.

Abbé J. MARILIER.

1. *Acta Sanctorum*, loc. laud.

2. FYOT, *Histoire de l'Abbaye de Saint-Etienne*, Dijon, 1696, p. 288.

3. Manuscrit dit d'Haguenoy, de la fin du xiv^e ou du début du xv^e siècle, provenant d'une église indéterminée d'Alsace ou du Palatinat.

4. Manuscrit Bigotianus D9 ; autre ms. provenant de Saint-Paul de Besançon. Sur ces deux notes, voir l'édition du martyrologe d'Usuard par Dussolier (Solarius), Anvers, 1714, in-f^o, au *commentarium praevious*, note 14.

5. Manuscrit Dijon, 634, f^o II, ms. 635, f^o 7 ; le ms. Dijon 634, f^o 34, marque au 7 juillet une translation du corps de saint Urbain, conjointement avec d'autres reliques ; il s'agit là du transfert de ces corps saints dans la crypte sous l'abbé Guillaume de Volpiano (994-1031). La date de la translation à Marsannay serait le 22 janvier au soir, ou le 23 selon les *Miracula sancti Urbani*, 6 : « Emensā festivitāte sancti Vincentii ».

ARCHIVES ET BIBLIOTHÈQUES

Parmi les éléments qui font partie du patrimoine touristique de Dijon, les guides ne manquent pas de signaler les Archives départementales, la Bibliothèque de la Ville et les Archives municipales. Un grand nombre de personnes, même parmi les Dijonnais, se rendent mal compte des différences qui existent entre ces établissements et il n'est pas inutile de les rappeler dans le *Bulletin du Syndicat d'Initiative*.

A première vue, certes, bibliothèques et archives se ressemblent : ces deux catégories d'établissements comprennent en effet une salle du public garnie d'usuels, des magasins de dépôt munis de rayonnages, des répertoires enfin, qualifiés selon le cas d'inventaires ou de catalogues, mais qui se présentent de la même façon : imprimés, sur registres ou sur fiches ; les conservateurs en outre sortent souvent de la même école, l'Ecole des Chartes.

Un examen un peu plus approfondi, quoique restant encore superficiel, la visite d'une exposition par exemple, montre rapidement que les archives renferment presque exclusivement des documents manuscrits (dactylographiés pour les pièces les plus modernes), tandis que les bibliothèques contiennent surtout des livres imprimés. De cette constatation exacte, généralisée à tort, on tire parfois la conclusion erronée que les archives sont faites pour recueillir ce qui est écrit à la main et les bibliothèques ce qui est imprimé. Au contraire la différence entre les bibliothèques et les archives réside essentiellement dans la manière dont les unes et les autres se sont constituées et continuent à s'accroître.

Une bibliothèque, disent les dictionnaires usuels est une *collection de livres classés dans un ordre déterminé*. Cette définition très simple est exacte car elle indique bien les deux caractères d'une bibliothèque : d'une part le « classement » qui la distingue d'un simple amas de livres et qui permet de retrouver les ouvrages ; d'autre part, l'aspect de « collection ». Collection vient du latin *colligere* qui signifie « recueillir » et le mot évoque l'idée d'un rassemblement opéré, peut-être dans un but déterminé, souvent même dans un but déterminé, mais avec une grande part de hasard. Un amateur de tableaux cubistes, de bronzes chinois, de monnaies grecques ou simplement de timbres-postes formera une collection ; il s'efforcera de l'accroître en se tenant à l'affût de toutes les occasions. Il fera parfois des acquisitions inespérées ; d'autres fois, des pièces intéressantes lui échapperont parce qu'il aura été averti trop tard d'une vente ou parce que le prix dépassera ses disponibilités.

Il en est exactement de même des livres, quel que soit le sujet choisi par l'amateur : ouvrages de tel auteur, ou de telle époque, ou illustrés par tel dessinateur. Sans parler des destructions accidentelles, une part de hasard entre dans la constitution de toute bibliothèque avant ou après l'invention d'imprimerie. Une abbaye du Moyen Age ne pouvait se passer de certains ouvrages : livres liturgiques pour les offices ; livres de lecture pour l'instruction religieuse des moines ; mais un abbé pouvait estimer qu'une Bible et quelques commentaires de celle-ci suffisaient alors qu'un autre abbé désirait posséder non seulement tous les Pères de l'Eglise, mais aussi des auteurs profanes. De là une extrême variété dans la richesse des bibliothèques monastiques.

Ce même élément de hasard, cet aspect de cabinet d'amateur, se retrouve évidemment dans les bibliothèques publiques qui n'ont pas été formées d'autre manière que les collections privées et qui ont incorporé beaucoup de celles-ci.

Si, comme nous venons de le voir, la définition que les dictionnaires usuels donnent des bibliothèques est exacte, il n'en est pas de même de leur définition du terme « archives ». On trouve en effet à ce mot l'explication suivante : *anciens titres, chartes, manuscrits et autres documents importants concernant l'histoire d'un Etat, d'une ville, d'une famille. Lieu où les archives sont déposées.*

Cette définition est inexacte parce qu'elle fait intervenir trois éléments superflus : l'ancienneté, l'importance, le caractère manuscrit et qu'elle omet l'élément essentiel, à savoir l'origine des documents d'archives et leur transmission suivant des règles obligatoires. En réalité, doivent être considérés comme archives, les documents de n'importe quelle date, accumulés naturellement au cours de la conduite d'affaires quelconques, publiques ou privées, et conservés comme référence par les personnes qui ont traité ces affaires ou par leurs successeurs habilités.

Reprenons les termes de cette définition : *document de n'importe quelle date*, y est-il dit, l'âge en effet ne fait rien. La correspondance d'un Français de 1955 au contrôleur des Contributions — s'il la conserve — ou les papiers relatifs au recensement de la population effectué au cours de l'an dernier, sont des documents pour les archives personnelles de ce contribuable ou pour les archives du Service des statistiques. Par contre, si quelqu'un achète chez un antiquaire ou un bouquiniste une lettre de Lamartine, vieille d'un siècle, ou une charte du XIII^e siècle, l'une ou l'autre de ces pièces ne constituera pas pour lui des documents d'archives.

Le second terme de la définition est en effet *documents accumulés naturellement au cours de la conduite d'affaires quelconques, publiques ou privées*. C'est un fait normal pour un citoyen que de payer des impôts, pour un Etat que de recenser sa population, mais nul n'est forcé de collectionner des pièces historiques. La lettre de Lamartine ou la charte du XIII^e siècle ne peuvent être considérées comme s'insérant dans une affaire menée par un de nos contemporains.

Elles ont été écrites évidemment à l'occasion d'affaires quelconques où étaient intéressés pour l'une Lamartine, pour l'autre un personnage du XIII^e siècle. Mais elles sont maintenant isolées des autres documents constituant le même « dossier », c'est-à-dire de la *réunion logique et nécessaire des pièces ajoutées l'une à l'autre à l'occasion d'une affaire déterminée* et elles sont séparées de leur « fonds », c'est-à-dire de *l'ensemble des pièces réunies au cours de son existence et pour la marche de ses services, ou pour ses affaires, pour une institution, une famille ou un individu*. Cette lettre, cette charte ont donc perdu le caractère de document d'archives.

Il peut arriver qu'au lieu d'une pièce isolée, l'acquisition porte sur un ou plusieurs dossiers complets. Cette circonstance ne suffit pas à maintenir le caractère de document d'archives car la troisième partie de la définition citée plus haut précise : *documents ...conservés comme référence par les personnes qui ont traité ces affaires ou par leurs successeurs habilités*. Par successeurs habilités on entend évidemment, pour des archives de famille, les héritiers ; pour des archives publiques, les remplaçants des fonctionnaires dont la tâche était de conserver ces archives. Ainsi la Chambre des Comptes de Dijon, l'abbaye de Saint-Bénigne ont été supprimées à la Révolution ; leurs papiers ont été régulièrement versés aux Archives du département de la Côte-d'Or ; l'archiviste en chef du département est donc légalement et non par une situation de fait, le successeur habilité des gardes des archives des ducs de Bourgogne ou du moine archiviste de Saint-Bénigne. L'acquéreur d'une maison reçoit normalement les titres de propriété prouvant que le vendeur était bien le légitime propriétaire de l'immeuble vendu. Bien qu'arrivés par achat, ces titres peuvent être considérés comme documents d'archives puisqu'ils accompagnent la maison achetée et qu'ils constituent un dossier « logique et nécessaire », comme il est dit plus haut, auquel vient s'ajouter une nouvelle pièce, l'acte de vente qui a provoqué leur transfert.

Il y a un mot de la définition auquel il importe de faire attention : *documents conservés en référence*, c'est-à-dire comme preuves ou aides-mémoire et non pas comme curiosités. La Bibliothèque de Dijon a reçu en décembre dernier par suite du legs de M. Gaston Liégeard la collection d'autographes formée par Stéphane Liégeard. Cette collection comprend des pièces anciennes signées par exemple de Louis XIV et de Napoléon I^{er} et aussi des lettres par lesquelles la reine de Roumanie Carmen Sylva, le roi des Belges Albert I^{er}, le maréchal Foch remercient Stéphane Liégeard de l'envoi d'un exemplaire de l'une de ses œuvres. De la correspondance sans doute assez volumineuse qu'il recevait dans ces oc-

casions, Stéphen Liégeard a donc retiré les lettres des personnages les plus célèbres pour les incorporer à sa collection d'autographes. C'était fort judicieux, car dans les archives modernes le tri est indispensable, mais classées alphabétiquement avec des pièces achetées, ces lettres sont devenues des objets de collection, ce ne sont plus des documents d'archives.

Une bibliothèque peut être dispersée et le cas est même fréquent à la mort des collectionneurs, mais les livres qui la formaient peuvent entrer aussi normalement dans une autre bibliothèque. Un fonds d'archives au contraire est à peu près irrémédiablement détruit s'il passe chez l'antiquaire ou le bouquiniste. Dans les catalogues de ceux-ci, on rencontre souvent, dispersées dans un ordre quelconque, des pièces concernant le même personnage ; c'est un petit fonds d'archives privées qui a été dépecé, les documents considérés comme étant les plus curieux vendus isolément, les autres sans doute mis au pilon.

Le regroupement artificiel de pièces d'archives selon un « centre d'intérêt » quelconque, comme on dit maintenant, ne reconstitue pas un fonds d'archives. C'est le cas des documents, tous d'origine bourguignonne, réunis par Louis-Bénigne Baudot, par le baron de Juigné, par Ernest Petit. « Un fonds d'archives », comme l'a dit M. Samaran, ancien directeur des Archives de France, « n'est pas une collection de documents dits historiques, classés chronologiquement ou méthodiquement en vue de tel ou tel genre de recherches, mais le reflet exact et nécessaire des institutions qui en naissant, mourant ou se modifiant, ont constitué chacune de ses parties ».

Ce principe du respect des fonds universellement admis aujourd'hui n'a pas toujours été connu. Sous l'Ancien Régime, la question ne se posait guère, chaque administration conservant ses papiers ; lorsque à la Révolution, les archives des corps supprimés furent réunies dans des dépôts communs, on eut parfois l'idée de les fusionner et de les reclasser méthodiquement. C'est ce qui fut fait aux Archives nationales, où l'on mit par exemple dans deux séries distinctes, classées chronologiquement, tous les diplômes royaux et toutes les bulles pontificales que l'on put trouver. On se rendit vite compte des inconvénients de ce système et aujourd'hui l'unité de chaque fonds est soigneusement respectée.

Ce caractère très particulier des archives doit être connu de leurs utilisateurs éventuels.

Les documents d'archives sont en définitive les papiers de certaines administrations ou de certaines familles. Pour les utiliser, il faut d'abord rechercher quelle administration ou quelle famille s'est occupé de la question qui fait l'objet de recherches. Il n'y a pas *un* dossier sur tel village de la Côte-d'Or, mais *des documents* sur ce village se trouvent dans les fonds des seigneurs laïcs ou ecclésiastiques de la localité, et dans les fonds des administrations ducales et royales : Chambre des Comptes, Intendance. Un exemple très caractéristique : il n'existe pas de dossier consacré à l'édifice qui sert aujourd'hui d'hôtel de ville à Dijon. Pour reconstituer son histoire, il faut recourir aux fonds des différentes administrations qui ont géré les bâtiments ou partie des bâtiments : Chambre des Comptes, Bureau des Finances, Intendance, États de Bourgogne, puis, après la Révolution, administration départementale, et enfin, depuis Louis-Philippe seulement, service de l'Architecture municipale. Quelques renseignements supplémentaires sont donnés par les Archives municipales anciennes, les Archives nationales, les Archives des Condé à Chantilly. En dehors des archives, il faut d'ailleurs recourir aussi aux gravures et aux descriptions manuscrites ou imprimées qui se trouvent à la Bibliothèque de la Ville.

Une des conséquences du respect des fonds, c'est que l'intérêt des documents des Archives départementales ne coïncide pas avec le département. Les Archives départementales de la Côte-d'Or conservent les papiers d'administrations d'Ancien Régime dont la compétence s'étendait à toute la Bourgogne, à la Bresse et même, à une certaine époque à la Franche-Comté. Ce sont donc sept départements qui ont une partie des sources de leur histoire à Dijon.

De même pour l'histoire de Dijon, il faut constamment recourir aux Archives

départementales qui complètent sur bien des points les Archives municipales. Celles-ci sont *l'ensemble des titres concernant les biens, droits et obligations de la ville, ainsi que les registres et les papiers de l'administration communale*. C'est un fonds d'une importance considérable mais auquel il ne faut pas demander plus qu'il ne peut donner. Ainsi, lorsqu'on s'intéresse à un corps de métier dijonnais, on ne songe trop souvent qu'aux Archives municipales qui conservent les règlements édictés par la mairie et les procès-verbaux infligés aux délinquants, les minutes des lettres de maîtrise délivrées par la Ville après information sur les vie et mœurs des demandeurs ; mais ce sont les Archives départementales qui possèdent les papiers mêmes des corporations, papiers confisqués par l'État à la suppression des corporations, notamment leurs registres de délibérations et de comptes.

La différence entre archives et bibliothèques doit être bien connue des donateurs éventuels.

Il arrive fréquemment que des personnes ayant en leur possession des pièces plus ou moins anciennes, d'anciens titres de propriété, des notes d'érudit, décident de les donner à un dépôt dans l'excellente intention de les mettre à la disposition du public. Pour que cette intention soit satisfaite, il faut que le don soit fait à bon escient ou bien que le donateur, s'adressant à un dépôt quelconque, en autorise le conservateur à donner à la pièce remise la destination qui lui paraîtra la meilleure.

Il faut s'efforcer en effet de remettre aux places qu'elles n'auraient jamais dû quitter les pièces d'archives qu'on trouve ici et là. C'est ce qu'on appelle une « réintégration ». Ainsi les registres matricules de plusieurs bataillons de mobiles de l'Isère, retrouvés il y a quelques années à l'hôtel de ville de Dijon, où ils devaient être depuis les combats de 1871, ont été renvoyés aux Archives de l'Isère. Là, ces registres s'insèrent normalement dans le fonds de la garde mobile de l'Isère ; ils sont à la disposition aussi bien des Dauphinois qui veulent connaître la participation de leur province à la guerre de 1870, que des Dijonnais voulant étudier la défense de leur ville. A Dijon, ce n'aurait été que des curiosités qui auraient pu être connues des Dijonnais, mais non des Dauphinois, et qui n'auraient pu être classées dans aucune série.

Un fonds d'archives ne peut s'accroître que par les « versements » de l'administration qui lui a donné naissance — si elle existe encore — ou bien par des « réintégrations ». On ne peut y incorporer des documents d'origine étrangère, quoique relatifs aux mêmes affaires ; à plus forte raison, des études modernes, même manuscrites, sur l'histoire de l'institution en question.

Certaines personnes s'imaginent de bonne foi enrichir un dépôt d'archives par le don de certains manuscrits ; en réalité ils accroissent la *bibliothèque annexée aux archives*, mais non les *archives* elles-mêmes ; et, comme cette bibliothèque annexe ne dispose généralement pas de catalogues aussi détaillés que ceux d'une véritable bibliothèque, l'étude en question risque de rester ignorée.

Il importe surtout de ne pas considérer la question d'un point de vue trop local en pensant que les habitués sont ou se mettront au courant. Il faut au contraire se mettre à la place d'un chercheur d'une autre région de la France ou surtout à la place d'un étranger ; ils connaissent l'organisation générale des bibliothèques et des archives de France, organisation qui n'est pas la même dans chaque nation ; mais on ne peut exiger qu'ils soient informés de toutes les particularités locales.

Se conformer aux principes rappelés plus haut, ce n'est pas faire preuve d'un respect superstitieux des règlements, mais rendre service au public, ce qui est le but des bibliothèques et des archives.

P. GRAS,

*Conservateur de la Bibliothèque et
des Archives de la ville de Dijon.*

Promenade à travers les lieux-dits de la banlieue dijonnaise

(suite)

CONCLUSIONS

COMMENT L'ÉTUDE DES LIEUX-DITS DE LA BANLIEUE DIJONNAISE PEUT AIDER A LA CONNAISSANCE DE SON HISTOIRE

Le chanoine Chaume dans une étude que nous avons beaucoup utilisée et qui demeure capitale pour la connaissance de l'histoire de la banlieue de Dijon (*Mémoires de la Société pour l'Hiscoire du Droit*, 1942 et sq.) a montré combien le territoire proprement dit de Dijon était lui-même vaste, puisqu'en certains points il dépasse la zone large d'une lieue qui constitue juridiquement parlant la banlieue. C'est ainsi que la limite du territoire originel s'avancait assez loin en direction des villages de Corcelles-les-Monts et Plombières, de même en direction de Sennecey et d'Asnières. Cette limite varia beaucoup. Il suffisait parfois d'une acquisition par une seigneurie ecclésiastique d'un grand domaine pour que celui-ci entrât dans le giron de Dijon. Il y eut, à l'inverse, des empiètements de villages voisins ou des distractions. C'est pourquoi plusieurs noms cités comme faisant partie du territoire de Dijon, au Moyen Age notamment, peuvent appartenir en fait aujourd'hui aux territoires des villages voisins. Sous cette réserve nous pouvons estimer encore considérable le nombre des toponymes que nous connaissons.

Tout compte fait — voici quelques chiffres pour les amateurs de statistiques — j'ai relevé environ 1.240 lieux-dits distincts, soit anciens, soit modernes, soit possédant ce double caractère, tous portés, dans les textes que j'ai dépouillés, comme situés sur le territoire de Dijon. Parmi ces 1.240 lieux-dits, il y a 198 lieux-dits anciens ayant subsisté aux XVIII^e s. et XIX^e s. Sur ces 198 lieux-dits, je n'en ai rencontré que 13 qui ont été au cours des âges vraiment déformés. Il y a eu 568 lieux-dits anciens (jusqu'au XVII^e siècle) disparus complètement aux XVIII^e et XIX^e s. Enfin il y a 474 lieux-dits récents (XVIII^e s. et XIX^e s.). Ces chiffres seront certainement à augmenter de plusieurs dizaines, voire de plusieurs centaines lorsque des dépouillements exhaustifs de tous les registres de notaires auront été entrepris. Quoi qu'il en soit notre bilan est remarquable eu égard à l'étendue considérée (5.000 hectares environ) ¹.

Ces chiffres méritent quelque exégèse : leur nombre important peut s'expliquer par la présence de la ville entraînant l'existence dans sa banlieue de quantité de petites parcelles de terres, de prés, de vignes, de clos, de jardins, de vergers appartenant à des manouvriers, artisans, etc... Une telle situation amène nécessairement la multiplication des lieux-dits.

Quant au nombre restreint des lieux-dits vraiment déformés, je m'en suis expliqué dans mon introduction (bulletin d'avril 1952, p. 9).

Nous pouvons constater que ce sont surtout les noms de lieux-dits du XIV^e s. et du XV^e siècle qui, proportionnellement ont le moins bien résisté, alors qu'un toponyme sur deux du XIII^e s. est parvenu jusqu'à nous. Cela peut s'expliquer de plusieurs façons :

1. Le territoire actuel de Dijon a une superficie de 4.032 hectares, mais il faut tenir compte des amputations antérieures notamment du côté de Corcelles, de Chenôve, de Fontaines, de Quetigny, etc...

a) Aux XII^e et XIII^e siècles le nombre des lieux-dits devait être restreint. Chaque toponyme s'appliquait forcément à une contrée assez vaste. Un tel toponyme avait plus de chance de subsister.

b) Aux XIV^e et XV^e siècles, les guerres, les troubles, les épidémies ont pu amener des brassages de population assez profonds. Les lieux-dits qui naissaient alors avaient de ce fait moins de chance de survivre.

La banlieue dijonnaise offrait-elle la même densité de lieux-dits qu'aujourd'hui ? Pour le XIV^e siècle je crois que les dépouillements de l'abbé Debrie ont été poussés assez à fond pour que nous puissions estimer que ses listes doivent donner la physionomie assez complète de notre toponymie à cette époque. Or, j'en ai compté environ 510, chiffre légèrement supérieur au nombre de lieux-dits que j'ai relevés pour le XIX^e siècle : 490. Compte tenu de l'étendue plus considérable du finage dijonnais au XIV^e siècle qu'au XIX^e siècle et des lacunes éventuelles conjecturalement plus nombreuses pour le XIV^e s. que pour le XIX^e s. nous pouvons nous rendre compte que la densité des lieux-dits de la banlieue dijonnaise a certainement peu varié.

Pouvons-nous savoir pourquoi 568 lieux-dits n'ont pu parvenir jusqu'à nous ?

Un certain nombre sont relatifs à des établissements disparus ou ont porté des noms de propriétaires qui ont été remplacés par d'autres nouveaux. Quelques-uns de ces noms n'ayant plus été compris sont tombés plus vite dans l'oubli et d'autres plus évocateurs les ont remplacés. Ainsi dans le finage de Trimolois, on rencontre aux XIV^e, XV^e et siècles suivants des noms de ce genre : *Au Bonoit, Au Boison, en la Fouhalère, en Chardane, ou Pataz, en la Motousse, le Pairat*, etc. Ils ont disparu, tandis qu'ont subsisté ou ont pris leur place : *en Mont de Vigne, les Billefortes, en Vallendon, en Creusot, Saint-Jacques, les Grands Saules, le Poirier Galant*, etc....

En général donc les toponymes tirés de noms de propriétaires ou devenus incompris disparaissent plus facilement à moins qu'ils n'aient prédominé pour une raison spéciale (étendue du climat affecté au lieu-dit, fréquentation plus importante, présence d'une source, d'un établissement, etc...) De tels noms se déforment également plus aisément.

Les noms apparus au XVIII^e s. et au XIX^e s. sont naturellement des « noms qui parlent ». J'en ai cité quelques-uns pour la contrée de Trimolois, partout il serait possible d'en relever : *En Montre-cul, Peuplier Edme, Es champs Rouges, Pialsance, La Fontaine au Boucher, la Pièce au Diable, la Grande Borne*, etc....

Le domaine des lieux-dits est un domaine vivant, en continue transformation. De nos jours, nous pouvons constater la désaffection qui frappe certains toponymes du début du XIX^e s. Combien de Dijonnais connaissent-ils des vocables tels que : *Le Frétoie, le Pré Potet, la Pièce du Diable, La Bréchilley, le Dormoux, les Champs Batrans, Au Maupas, le Champ Bourgeois* ? Qui même a entendu parler du Débarcadère, nom qui date pourtant de l'établissement du chemin de fer à Dijon. Beaucoup n'ont été conservés que parce qu'ils étaient affectés aussi à un nom de chemin : *les Molidors, les Champs Perdrix, les Ribottées*, etc... ou qu'ils sont devenus un nom de rue ou le siège d'un établissement quelconque (*les Péjoces, les Bourroches, la Boudronnée, les Grésilles, la Corvée, la Sablière*, etc...). On ne peut que féliciter la municipalité dijonnaise de n'avoir pas sacrifié au goût du jour et d'avoir mis son point d'honneur à conserver dans les quartiers neufs le nom de nos vieux lieux-dits en les attribuant à des rues nouvelles. Au contraire d'autres vocables apparaissent et rajeunissent ainsi la toponymie de nos terroirs : les vieux Dijonnais pourraient préciser mieux que moi ces naissances et ces transformations : *le Château d'Eau, le Tonkin, le Goujon, la Gaieté, le Rendez-vous des Chasseurs, la Fontaine du Soldat, le Bocage, le Stand, la Barrière d'Auxonne, le Clos Chauveau, le Carroussel, le Parc des sports*, etc....

Nous avons pu constater, tout au cours de cet exposé, combien était exacte l'expression de M. Paul Lebel « les lieux-dits sont les archives parlantes du sol ». Chacun en sa catégorie nous fournit de précieux renseignements au point de vue

topographique, géologique, botanique, historique, archéologique, économique, agricole, voire légendaire.

Évidemment, à condition que leur signification puisse être percée. Toutefois sur plus de 1.240 lieux-dits, le chiffre d'une quarantaine de toponymes qui ont résisté à mes investigations peut paraître insignifiant.

Nous avons vu que nos lieux-dits commencent à apparaître dans les textes aux ^x^e et ^{xi}^e siècles — à part quelques vocables isolés du ^{ix}^e s. (Varennès, Petra Ficta) — Si les textes avaient été plus abondants sans doute j'aurais pu citer un plus grand nombre de lieux-dits de cette époque. C'est seulement aux ^{xiii}^e et ^{xiv}^e siècles que nous commençons à avoir une vaste documentation nous permettant de nous faire une idée de leur origine, car à propos de nos toponymes, une question passionnante est de connaître de quelle manière, selon quelles règles les terroirs ont ainsi reçu leur nom de baptême.

Des listes que j'ai données, il résulte que la toponymie du Moyen Âge n'était guère différente de celle de l'époque moderne. On prenait en considération l'orographie, l'utilisation agricole, les éléments végétaux, la destination sociale.

Voici pour les amateurs de précisions numériques, quelques chiffres, d'après un certain nombre de sondages :

Grosso-modo, nous pouvons dire que nous avons 8 noms anciens contre 5 récents (^{xviii}^e, ^{xix}^e s.). C'est la proportion que nous trouvons eu égard aux appellatifs tirés des champs cultivés (10 anciens contre 7 modernes) ont des noms de propriétaires (130 contre 90). Par contre les noms anciens sont en proportion beaucoup plus considérable (environ 2 pour 1) en ce qui concerne les toponymes relatifs à des hauteurs, à des combes, à la configuration des lieux, à la géologie. Ce sont surtout les vocables relatifs aux anciennes institutions (24 contre 5) et aux vignes (40 contre 4) qui ne se sont pas renouvelés. Rien d'étonnant à cela puisque le souvenir de ces anciennes institutions s'est figé à la Révolution et que les vignes ont progressivement disparu du terroir dijonnais. Les vocables tirés des noms d'arbres ou relatifs à des sources sont presque à égalité (38 contre 32 et 16 contre 20).

De ces chiffres nous pouvons tirer la conclusion suivante : ce sont les noms de sources ¹, tirés de la présence d'arbres, de cultures ², les noms relatifs à un propriétaire qui évoluent et changent le plus fréquemment ! Par contre les noms tirés de l'orographie (sauf les noms des sources) sont les plus stables.

(à suivre)

A. COLOMBET.

1. Parce qu'elles peuvent faire l'objet plus facilement — comme d'ailleurs les arbres — d'une appropriation.

2. Parce que les arbres sont périssables et les cultures modifiables.

Les musées à visiter

Musée des Beaux-Arts de Dijon (place de la Sainte-Chapelle). Tél. 15-37. Ouvert tous les jours sauf le lundi, de 9 h. à 12 h. et de 14 à 17 h. ; à 18 h. (du 15 juillet au 30 septembre), à 16 h. (du 15 novembre au 31 janvier).

Le lundi, du 15 juillet au 30 septembre, les lundi de Pâques et de la Pentecôte. Le samedi soir, du 15 mars au 15 novembre, de 21 à 22 heures, visite des salles éclairées, avec accompagnement musical. Le dimanche après-midi, du 1^{er} avril au 30 septembre, à 15 h., 15 h. 30, 16 h., 16 h. 30 (si le temps le permet : montée en haut de la Tour de Philippe le Bon, depuis les salles d'armes (Droit : 10 fr.)

Droit d'entrée : 50 fr. par personne. Demi tarif : pour les familles nombreuses et les groupes culturels. Entrée gratuite : les dimanches et jours de fêtes après-midi ; le jeudi après-midi et le dimanche matin, pour les enfants de 7 à 16 ans ; tous les jours ouvrables, pour les « Amis du Musée » ; pour les enfants de moins de 7 ans accompagnés par leurs parents ; pour les élèves et étudiants groupés sous la conduite de leurs maîtres (les groupes ne doivent pas comprendre plus de 30 élèves).

Musée Magnin (rue des Bons-Enfants). Tél. 12-64. Ouvert tous les jours (sauf lundi) de 9 h. à 12 h. et de 14 à 17 h.

Droit d'entrée : 30 fr. ; 15 fr. pour les « Amis du musée ».

Musée Rude (rue Vaillant). Ouvert les dimanches après-midi, du 15 mars au 15 novembre. Ouvert régulièrement, comme le musée des Beaux-Arts, du 15 juillet au 30 septembre.

Droit d'entrée : 10 fr.

Musée Perrin de Puycousin (rue des Forges). Ouvert les jeudis et dimanches après-midi du mois d'octobre au mois de juin inclus. Ouvert tous les jours de 9 h. à 12 h. et de 14 à 17 h. du 1^{er} juillet au 13 juillet inclus. Ouvert tous les jours de 9 h. à 12 h. et de 14 à 18 h. du 14 juillet au mois de septembre inclus.

Droit d'entrée : 20 fr. Pour les groupes de 10 personnes et au-dessus pour les familles nombreuses (carte S.N.C.F.) et pour les étudiants (carte d'étudiant) : 10 fr. Gratuit les après-midi de dimanches et de jours fériés, pour tous visiteurs.

Musée archéologique (rue Docteur-Maret). Tél. 35-93. Ouvert tous les jours du mois d'avril au mois de novembre (sauf les matinées des mardis, vendredis et dimanches) de 9 h. à 12 h. et de 14 h. à 17 h. Fermeture exceptionnelle et occasionnelle les jours de grand froid.

Droit d'entrée : 20 fr. Réduction consentie pour les groupes. Gratuit les dimanches après-midi.

Défense absolue de prendre des photographies sans la permission de M. Paul Lebel, conservateur.

Un ticket de 100 fr. à coupons détachables permet de visiter, sans acquitter de droits tous les musées de la ville (Musée des Beaux-Arts, Musée Rude, Musée Magnin, Musée Archéologique, Musée de Folklore Perrin-de-Puycousin, Musée des Hospices) et la Chartreuse de Champmol (puits de Moïse et portail). Ce ticket est délivré au Musée des Beaux-Arts de Dijon.

Les bonnes adresses que l'on doit retenir
Les bonnes marques dont il faut se souvenir

- AMORA, La moutarde de Dijon.
 LES ARCADES, bonneterie, chemiserie, lingerie, 79, rue de la Liberté.
 AVENIR PUBLICITÉ, 3, rue Docteur-Chaussier.
 BANQUE CHAPELARD, 9, place de la Libération.
 BISCUIT PERNOT, Dijon.
 BOMANN, maître fourreur, 76, rue de la Liberté.
 BOUVET ET PONSARD et Cie, Matériaux de construction, 45, av. Jean-Jaurès.
 BLOC FRÈRES, chaussures, bonneterie, lingerie, 10, rue Musette.
 BUR et C^{ie}, chauffage central, installations sanitaires, 10, rue du Chapeau-Rouge.
 BERNIGAUD ET PRIVAT, imprimerie, 15, rue Bossuet.
 BOUET, maroquinerie, voyages, jeux, jouets, sports, 17, rue de la Liberté.
 BISCUITS G. AIMÉ, Dijon.
 BANQUE MASSONERI, 4, rue Mably.
 CARRERA, Menuiserie, Meubles, 1, rue Jean-Jean-Cornu.
 CASSIS L'HÉRITIER-GUYOT, Dijon.
 CHAUSSURES RENAUD, 63, rue du Bourg.
 COKE de Gaz, 65, rue de Longvic.
 COMPTOIR DE BLANC, linge de maison, 80, rue de la Liberté.
 COMBUSTIBLES FOUILLAND, 2, rue Devosge.
 CRÉDIT LYONNAIS, 6, rue de la Liberté.
 CRÉDIT POPULAIRE, 34-36, rue des Forges, Dijon.
 CHOCOLAT LANVIN, Dijon.
 CASSIS LEJAY-LAGOUTE, Dijon.
 CHEMISERIE ANDRÉ, 68, rue de la Liberté.
 DAMIDOT, librairie, 13, rue des Forges.
 DARBOIS FRÈRES, photo, cinéma, matériel, tous produits, 12, r. du Chapeau-Rouge.
 DOCKS BOURGUIGNONS, 15, boulevard Voltaire, Dijon.
 DONJON, Optique moderne, 16, rue Charrue.
 AUX ÉLÉGANTES, tissus, blanc, couvertures, 75, 79, rue de la Liberté.
 Entreprise CLERGEAT, terrassement, maçonnerie, 18, rue Jacques-Cellerier.
 ENTREPRISE FERRARIN Père et Fils, carrelage, mosaïques, 78, av. Victor-Hugo.
 Entreprise ROSATI et C^{ie}, eau, assainissement, plomberie, 2, r. François-Fertiault.
 ENTREPRISE CHARLOT, 41, rue de Longvic, Dijon.
 GREY-POUPON, moutarde, 32, rue de la Liberté.
 HOUDART, le Spécialiste du beau vêtement, 1, rue de la Liberté.
 HORY, entreprise générale de bâtiments, 4 bis, rue Docteur-Maret.
 HOTEL CONTINENTAL (face gare), tout confort, rue Docteur-A.-Rémy.
-

HOTEL DE LA POSTE, restaurant et Grand Café, 5, rue du Château.

Hôtel « Le JACQUEMART », 32-34, rue Verrerie.

INSTALLATION HAUTE ET BASSE TENSION, Société française d'entreprises électriques, 5, rue Renfer-de-Bretenières.

LAPORTE, Poissonnerie dijonnaise, 14, rue Mathurin-Moreau.

LAVOILLOTTE, tout ce qui concerne l'électricité, 12, rue Charrue.

LEVAVASSEUR, inst. haute et basse tension, appareils élect., 17, r. Amiral-Roussin.

LINO-COMFORT, 9, rue Musette, Dijon.

L'OISEAU BLEU — Tout pour l'enfant — rue du Chapeau-Rouge.

LUMELEC, électricité, Coin du Miroir.

MAISON DU CUIR, 48, rue des Forges, Dijon.

MENUISERIE POIGNANT ET BRESSEAU, 11, rue des Ateliers, Dijon.

MESSAGERIES NATIONALES, transport, voyages, 15, boulevard de Brosses.

OUDEBERT, Le Coin de Paris, 62 à 68, rue de la Liberté.

PAIN D'ÉPICES PHILBÉE, Dijon.

PARIZOT, moutarde, boulevard Clemenceau.

PÂTISSERIE PAUPART, place de la Libération.

PATOUT et C^{ie}, linoléums, tapis, 92, rue des Godrans.

AU PAUVRE DIABLE, nouveautés, rue de la Liberté.

PAPIERS (Établissements GACHOT), 26, rue des Roses.

PHARMACIE BRUANT, Dijon.

PHARMACIE DU MIROIR (BOGUET), 54, rue de la Liberté.

PHARMACIE MAILLOTTE, 44, rue de la Liberté.

PITARD, orthopédie, prothèse, 2, place des Ducs.

QUADRI, — Peinture-Plâtrerie — 26, rue Lamartine, Dijon.

QUINCAILLERIE SIMONOT, 69-71, rue du Bourg.

RAGOIX, Pain d'Épices, avenue Maréchal-Foch.

RESTAURANT CRESPIN, dégustation d'huîtres, escargots, 3, place François-Rude.

CHARLES, restaurant, 1, place du Théâtre.

Restaurant « LA FIAMANDE », 8, place du Théâtre.

L'ÉTENDARD, restaurant, 4, rue des Perrières.

AUX GOURMETS, restaurant, 50-52, rue Monge.

AU CHANTECLERC, restaurant, 9, Petite-Rue-de-Pouilly, Dijon.

A L'ESCARGOT, 43, rue J.-J.-Rousseau, Dijon.

BRESSAN, restaurant, 4, rue Stephen-Liégeard, Dijon.

SIMPLEX, 78, rue Général-Fauconnet.

SOCIÉTÉ BOURGUIGNONNE DES PAPIERS PEINTS, 3, place Grangier

Société LYONNAISE, 6, rue de la Liberté, Dijon.

Transports Départementaux TRANSCAAR, 16, rue des Perrières.

TERRÔT, cycles et motocycles, scooters, avenue Maréchal-Foch, rue Millotet.

AU TISSERAND BELGE, Maison de Blanc, 12 et 14, rue Bossuet.

VINAIGRERIE BERNARD, à la Boudronnée.

*Venez à nous
pour organiser vos LOISIRS*

Pour vos voyages

Pour vos excursions

Les Services **TRANSCAR**

DE LA SOCIÉTÉ DES TRANSPORTS
DÉPARTEMENTAUX DE LA COTE-D'OR

Bureau : 16, rue des Perrières — DIJON

Tél. D 2 01.63

Agence de voyage LAPORTE, 16, rue des Perrières

LINO-CONFORT

9, rue Musette, **DIJON** - Tél. **D 2 07.45**

Votre Spécialiste

en **LINOLEUM**

et **MATIÈRES PLASTIQUES BULGOMME**

Tapis bouclés - Toiles cirées



